

# DOSSIER DE PRESSE



## UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC À ERMONT

À l'initiative de M. Hugues Portelli, Sénateur-Maire d'Ermont, et avec l'aide de Mme Martine Clavel, Sous-Préfète d'Argenteuil, une Maison de services au public ouvrira en gare d'Ermont-Eaubonne au premier semestre 2017.

Gérée par la ville, en partenariat avec La Poste, la SNCF, la Caisse des allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Caisse nationale de l'assurance vieillesse et Pôle emploi, elle offrira des services de proximité.

Elle aura le statut de Mairie Annexe de la commune.

# Une Maison de services au public, de quoi s'agit-il ?

**C'est une structure, ouverte à tous, qui regroupe en un même lieu plusieurs services publics. Il s'agit d'un programme national qui répond à un enjeu d'accessibilité.**



d'Ermont. Cette MSAP viendra renforcer les services publics déjà présents dans le quartier (Clinique Claude Bernard, Pôle emploi) et décongestionnera les services publics en centre-ville.

## MAINTENIR LES SERVICES ESSENTIELS

À l'instar des deux maisons de santé ouvertes par la Municipalité en 2014 et 2015, pour remédier à la désertification médicale (pour lesquelles la ville fournit locaux et secrétariat administratif), Ermont s'illustre à nouveau dans la mutualisation des services, avec la même ambition : fournir à tous un accès aux services de proximité.

## UNE PREMIÈRE DANS UNE GARE

L'objectif de la MSAP est de rassembler, en un lieu unique, des services de proximité. En l'occurrence, **la MSAP d'Ermont sera la première en France à s'installer dans une gare, carrefour ferroviaire stratégique du Val-d'Oise.** Avec plus de 30 000 passages par jour, elle profitera à

## UN PROGRAMME NATIONAL

Pour améliorer l'égalité d'accès aux services publics sur le territoire et dans la continuité de la démarche expérimentale « + de services au public », le gouvernement s'est fixé l'objectif de créer un réseau de 1 000 Maisons de services au public (MSAP) avant fin 2016.

Les MSAP permettent un maintien et une mutualisation des services publics. Labélisées par le Préfet, elles bénéficient d'un soutien important de l'État, tant au niveau du financement que par l'animation du réseau par les services de la Caisse des dépôts et le Commissariat général pour l'égalité des territoires. Début 2016, 365 MSAP labélisées, réparties dans 67 départements, étaient en fonctionnement.

## UNE SOLUTION LOCALE

À la suite de la suppression de la billetterie grandes lignes à la gare d'Ermont-Eaubonne début 2016 et face à la menace de fermeture du Pick up Store, service de La Poste, la même année, M. Hugues Portelli, Sénateur-Maire d'Ermont, a porté

le projet d'une MSAP pour maintenir les services publics dans ce quartier comptant renouveau résidentiel et attractivité.

Avec le soutien de l'État, il a réuni des partenaires pour proposer une gamme de services élargie dans la future MSAP



tous les voyageurs et à tous les habitants d'Ermont et des villes voisines.

En un même lieu, professionnels et particuliers auront la possibilité d'effectuer des démarches de la vie quotidienne (prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, services postaux...) et d'être aidés et accompagnés par des agents municipaux. À cet effet, six agents polyvalents, recrutés par la ville, seront formés par les opérateurs partenaires pour délivrer un premier niveau d'information et effectuer les missions dévolues à la MSAP.



#### LE CALENDRIER

La convention cadre actant le projet et réunissant les opérateurs nationaux et locaux a été validée lors du conseil municipal du 15 décembre 2016. Les conventions particulières avec La Poste et la SNCF précisant la mise à disposition du matériel, du local et la formation des agents seront, quant à elles, validées lors du conseil du 31 janvier 2017.

Des travaux seront ensuite entrepris au printemps 2017 pour aménager le local de 120 m<sup>2</sup>, dans l'enceinte de la gare d'Ermont-Eaubonne, à la place de l'actuel Pick up Store. Les services postaux (colis, courriers, affranchissement...) de La Poste seront maintenus pendant les travaux et sont disponibles dès à présent : du lundi au vendredi de 16 h à 20 h et le samedi de 10 h à 13 h.

L'ouverture de la MSAP est prévue au plus tard en juin 2017. Elle ouvrira du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.



## Trois questions

à Mme Martine Clavel,  
Sous-Préfète d'Argenteuil.

### Est-ce le premier projet de ce type dans le Val-d'Oise ?

5 maisons de services au public ont été reconnues en 2016 par le Préfet du Val-d'Oise et sont d'ores et déjà ouvertes (4 portées par la Poste à Nesles-la-Vallée, Moisselles, Vétheuil et Vigny et une portée par le point d'information et de médiation multi-services (PIMMS) de Garges-Sarcelles). Néanmoins, ce sera la première MSAP portée par une collectivité et la première au sein de l'arrondissement d'Argenteuil qui couvre dorénavant 17 communes (Argenteuil, Bezons et les communes de la communauté d'agglomération du Val parisien). Sa localisation en gare est à la fois originale et fonctionnelle : elle facilitera l'accès au service public à un maximum de personnes. Nœud ferroviaire important, la gare est desservie par 3 lignes distinctes le RER C, les lignes H et J du Transilien qui parcourent le nord et l'ouest du département. Elle accueille quotidiennement 30 000 passagers.

### Quel rôle joue la préfecture ?

Les Maisons de services au public sont créées pour répondre en un point unique aux besoins des citoyens qui peuvent être éloignés des opérateurs publics. L'État définit les conditions de labellisation et de financement de ces maisons avec les partenaires à travers l'animation d'un réseau des opérateurs nationaux impliqués (la Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse de allocations familiales, la Caisse de l'assurance vieillesse, Pôle emploi). À Ermont, ils sont réunis autour de la ville en sa qualité d'initiatrice du projet et de gestionnaire de la MSAP. Une série de réunions ont été organisées en sous-préfecture d'Argenteuil afin de définir les modalités d'organisation et de gestion en lien avec les partenaires.

Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) permet de financer le fonctionnement

des MSAP. Le montant de la contribution de l'État est de 25 % des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel de la MSAP (avec un plafond à 17 500 €). Un fonds inter-opérateurs, abondé par les opérateurs nationaux, finance à la même hauteur que l'État le fonctionnement des MSAP.

### Quels sont les bénéfices pour les usagers ?

Les maisons de services au public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement à des démarches spécifiques, la MSAP d'Ermont alliera présence humaine et outils numériques. Animés par des agents municipaux formés par les opérateurs partenaires, elle délivrera un premier niveau d'information (accueil, information sur les droits et prestations, orientation vers le bon interlocuteur) et un accompagnement pour l'utilisation des services en ligne ou les démarches administratives.

Concrètement et en lien avec les partenaires les services rendus seront notamment :

- La délivrance de passeports et de cartes nationales d'identité ;
- La vente des Pass du garage à vélos de la gare d'Ermont-Eaubonne ;
- La vente de billets « Grandes Lignes » de la SNCF
- La gestion des colis postaux, courriers avec ou sans AR, vente de timbres...
- L'orientation du public vers les organismes de sécurité sociale et d'aide à l'emploi
- La diffusion d'informations d'ordre général sur les organismes partenaires (offres et services rendus, agence/bureau le plus proche, horaires d'ouverture, etc.)...



## Les services proposés



© DR

### LES AGENTS MUNICIPAUX SERONT À DISPOSITION POUR :

- **accueillir, informer et orienter les usagers** : leur mission sera d'informer sur les droits et prestations, de diffuser de la documentation et d'orienter vers le bon interlocuteur.
- **aider à l'utilisation des services en ligne** : ils accompagneront les usagers dans leurs télédéclarations, inscriptions et mises à jour des espaces personnels, candidatures en ligne...
- **aider aux démarches administratives** : les agents apporteront leur aide pour comprendre des courriers administratifs, constituer des dossiers...
- **mettre en relation avec les partenaires** : les prises de rendez-vous seront facilitées et les permanences rappe- lées.

### LES PRESTATIONS OFFERTES SUR PLACE

#### État-civil

Une partie du service état-civil sera accessible à la MSAP. Les agents enregistreront les formulaires de demande de cartes nationales d'identité et passeports et délivreront ces pièces.

Ce service s'effectuera sur rendez-vous, du mardi au vendredi jusqu'à 18 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h. Les délais de traitement restent identiques, à savoir : délivrance sous un mois après le rendez-vous.

#### SNCF

La vente des billets SNCF grandes lignes sera proposée à nouveau, après son arrêt début 2016. Les usagers pourront obtenir tous les renseignements souhaités sur place avant de prendre leurs billets de train et de les réceptionner aussitôt.

#### La Poste

L'ouverture d'une agence postale communale permettra l'envoi et la réception de courriers, colis et la vente de timbres. L'installation d'un distributeur automatique de billets est envisagée à l'intérieur ou aux abords immédiats de la gare.

#### Caisse d'allocations familiaales, Caisses nationales d'assurance maladie et vieillesse et Pôle Emploi

Des bornes informatiques permettront l'accès aux services en ligne de ces différents opérateurs. Demandes en ligne, préinscriptions, mises en relation... Les usagers seront accompagnés et orientés par les agents de la MSAP et pourront imprimer sur place.



© Fotolia



© Fotolia

#### GARAGE À VÉLOS SÉCURISÉ

Afin de valoriser les circulations douces, de fluidifier le trafic du quartier et de répondre à la demande des habitants, un garage à vélos sécurisé sera installé par la Municipalité au pied de la gare côté Nord. Il sera géré par la Communauté d'agglomération Val Parisis. Des cartes d'abonnement seront en vente dans la MSAP.



**Contact presse : Sophie Gaultier**  
**sophie.gaultier@ville-ermont.fr - 01 30 72 31 63**